



La lettre **2024** de votre régime de retraite Fonpel

L'Association FONPEL, **filiale à 100 % de l'AMF**, pilote le régime en s'appuyant **sur la solidité financière de CNP Retraite**, grand assureur français et la gestion administrative de Relyens, groupe mutualiste, acteurs des territoires.

- **pour mieux servir la retraite supplémentaire des élus locaux**
- **proposant les frais de gestion les plus bas du marché**



Présentation de Fonpel

Un régime de **retraite supplémentaire par capitalisation** destiné aux élus locaux piloté par l'Association FONPEL, filiale à 100 % de l'AMF*, **assuré par CNP Retraite, un grand assureur apportant sa solidité financière.**

Géré administrativement et commercialement par Relyens, groupe mutualiste acteur des territoires

FONPEL permet aux élus affiliés de constituer une retraite supplémentaire **sous forme de rente ou de capital.**

L'écu peut :

- cotiser pour chaque mandat indemnisé,
- racheter des années antérieures non cotisées.

La collectivité verse un abondement obligatoire, doublant le montant de la cotisation de l'écu.

Les cotisations sont converties en points qui permettent de calculer le montant de la prestation de retraite.

Ces points donnent droit à **une rente garantie à vie ou à un versement unique en capital (si la rente est inférieure à 1 320 € par an).**

La valeur de service du point est garantie et ne peut pas baisser. Les droits peuvent être liquidés dès 55 ans, sur simple demande de l'écu.

Les prestations versées bénéficient d'une **fiscalité avantageuse :**

- rente partiellement imposable selon l'âge d'ouverture des droits,
- capital soumis à la fiscalité de l'assurance vie sur les seuls intérêts.

édito

Un régime solide, au service des élus

Depuis plus de 30 ans, Fonpel, le régime de retraite supplémentaire des élus locaux, créé par l'Association des maires de France, accompagne financièrement les élus dans la reconnaissance de leur engagement.

Pensé et piloté par des élus, pour les élus, ce régime continue, en 2024, de démontrer sa solidité et sa pertinence.

Cette année encore, les résultats sont au rendez-vous : le régime est en **excellente santé financière**, fruit d'une gestion rigoureuse et d'une stratégie de long terme. **En 2024, les frais sur cotisations ont été revus à la baisse, permettant au régime d'afficher les frais les plus bas du marché** - une performance notable qui bénéficie directement à l'épargne de nos adhérents.

Cette dynamique positive s'appuie sur les choix pertinents portés par l'Association : s'entourer de partenaires de référence, tant pour l'assurance (CNP Retraite) que pour la gestion administrative (le groupe mutualiste Relyens), afin de garantir fiabilité, efficacité et transparence.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : **le taux de satisfaction des adhérents est très élevé, et nombreux sont ceux qui n'hésitent pas à recommander ce régime à leurs collègues.**

Ensemble, nous poursuivons notre mission : offrir aux élus locaux un cadre de retraite facultative, performant et porteur de sens.

En 2025, nous travaillons sur des nouveaux produits et services pour continuer encore à plus et mieux vous servir.

Merci pour votre confiance renouvelée.

Jacques PELISSARD,
Président d'honneur de l'AMF
Président de l'Association FONPEL

(*) Fonpel a été créé à l'initiative de l'Association des maires de France, selon la loi n° 92-108 du 3 février 1992 modifiée.

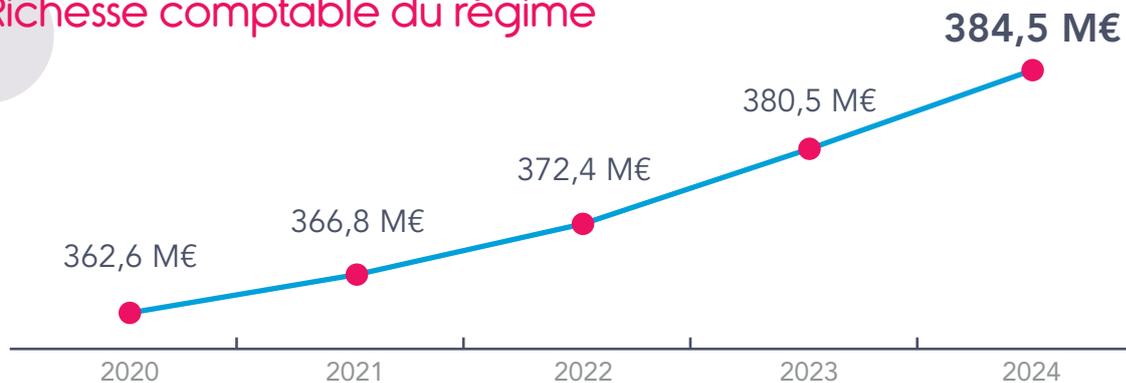
les chiffres clés de l'année 2024

Une bonne revalorisation et une grande solidité financière

Taux de couverture réglementaire au 31 décembre 2024 : **127,4 %**

Le taux de couverture du régime compare la richesse économique du régime à ses engagements : il traduit, lorsqu'il est supérieur à 100 %, la capacité du régime à faire face au paiement des rentes, qu'elles soient déjà émises ou futures. **La richesse du régime permet de maintenir un taux de couverture stable par rapport à la situation au 31 décembre 2023 tout en attribuant une revalorisation de 1,83 % aux garanties de rente et de capital le 1^{er} janvier 2024. La revalorisation attribuée au 1^{er} janvier 2025 est de 1,54 % pour les garanties de rente et de 2,5% pour les garanties en capital.**

Richesse comptable du régime



C'est le montant de la provision technique spéciale représentative de la **richesse comptable collective du régime**, sur laquelle sont prélevées les prestations servies et les chargements de gestion, et à laquelle sont affectées les cotisations encaissées ainsi que les produits et charges financiers générés par les actifs représentatifs de la Provision Technique Spéciale. Elle est en augmentation de **1,03 %** par rapport à 2023.

19,8 M€

de cotisations encaissées

15,9 M€

de prestations versées

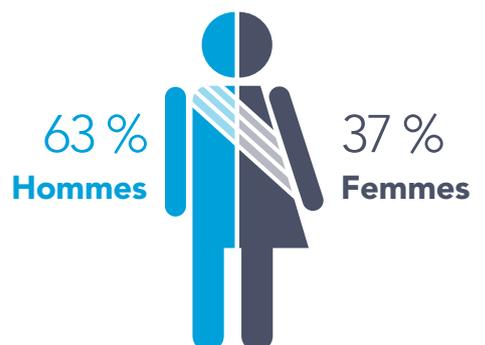
18 184

comptes gérés dont **10 831** cotisants
et **7 353** rentes versées.

670

nouvelles **adhésions**
enregistrées en **2024**.

Répartition des adhérents
non retraités



Répartition
des adhésions



Âge moyen des cotisants : **58** ans.



9.6/10

Note de satisfaction*

Des adhérents FONPEL très satisfaits

« Je sais où je vais en ce qui concerne
ma retraite d'élu. »

« J'ai l'habitude de me rendre sur le stand Fonpel
quand je viens au salon des maires et je n'ai jamais été déçu.
Les informations que je voulais avoir sur mon dossier et sur une
éventuelle évolution de ce dernier, ont été pour ma part satisfaisantes. »

« Personnel très à l'écoute, connaissant bien ses dossiers.
Réponse claire. Moment fort agréable.
Je recommande. »

« Je continuerai à conseiller Fonpel »

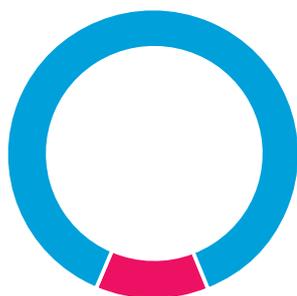
01

Une politique des placements prudente et responsable

Notre politique d'investissement en 2024 a été orientée principalement sur la poche Taux d'intérêt, particulièrement sur des obligations d'entreprise, et également sur des obligations d'Etat. D'autre part, nous avons renforcé notre allocation sur les marchés Actions, profitant ainsi de quelques périodes de volatilité.

L'allocation du portefeuille à fin 2024 est la suivante : 83,6 % sur des produits de taux, 14,3 % sur la Diversification (dont Actions, Immobilier et Infrastructures) et 2,1 % en placements de trésorerie.

83,6 %
Allocation
de produits de taux
(principalement obligations)



14,3 %
Allocation Diversification
dont Actions, Immobilier
et Actions protégées

Transition Ecologique et Energétique :

Intégrant une stratégie d'investissement responsable engagée (*), le portefeuille contient plus de 90 % d'investissements alignés sur des caractéristiques environnementales et sociales de CNP Assurances.

15,5 % de l'encours sont des investissements durables ayant des objectifs sociaux (cohésion sociale, éducation et lutte contre les inégalités).

12,6 % de l'encours sont des investissements durables ayant des objectifs environnementaux (lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité).

5,1 % de l'encours sont des investissements locaux français au service de l'économie des territoires et apportent ainsi un appui financier direct à nos communes, départements et régions.

02

La performance de vos actifs en 2024

Au cours des deux dernières années, la performance cumulée est de + 8,4 %.

Ces performances ont permis d'octroyer une revalorisation de la valeur de service du point de + 1,83 % au 1^{er} janvier 2024 et + 1,54 % au 1^{er} janvier 2025.

Les garanties en capital ont été revalorisées de + 1,83 % au titre de l'exercice 2023 et + 2,50 % au titre de l'exercice 2024.

03

La conjoncture économique et financière en 2024

Au cours de l'année 2024 la croissance mondiale a été autour de + 3,3 % et très hétérogène, avec une bonne vitalité des États Unis (autour de + 3 %) et une atonie des économies européennes (autour de + 0,5 %). L'inflation a poursuivi sa trajectoire de normalisation à 2,4 % en zone Euro et 2,9 % aux États-Unis sur l'année 2024. De fait les banques centrales ont pu mettre en place leur cycle de détente monétaire en baissant leur taux directeurs de 1 % en cumulé en 2024, aussi bien en zone Euro qu'aux États-Unis. Les bons chiffres de la croissance économique mondiale ainsi que les baisses des taux en 2024 de la part des banques centrales sont de bonnes nouvelles pour la valorisation des différents actifs du régime, aussi bien pour les actions que pour les obligations.

* Avec un support Euros classé article 8 (SFDR) qualifié de « vert clair »

Votre régime Fonpel est piloté par des élus locaux

Le Conseil d'administration de l'Association est composé de 12 élus ou élus retraités :

- **Jacques PELISSARD**, Président
Ancien maire de Lons-le-Saunier (39), Ancien président de l'Espace communautaire Lons Agglomération, Ancien député du Jura
- **Jean-Paul LEFEBVRE**, Secrétaire général
Conseiller municipal de Noisy-le-Sec (93), Ancien adjoint au maire de Noisy-le-Sec
- **Chantal BOURRAGUE**, Trésorière
Ancienne adjointe au maire de Bordeaux (33), Ancienne députée de la Gironde, Ancienne conseillère générale de Gironde
- **Jérôme BASCHER**, Conseiller départemental de l'Oise
Ancien sénateur de l'Oise
- **Sébastien BLANC**, Maire de Loubeyrat (63)
- **Anne-Marie COUSIN**, Ancien maire de Torigny-sur-Vire (50), Ancienne vice-présidente aux finances de la région Normandie
- **Daniel DEIN**, Ancien maire d'Orgères (35)
Ancien conseiller communautaire à Rennes Métropole, Ancien président du syndicat intercommunal de développement économique Orgères-Saint Erblon (35)
- **Jean GIRARDON**, Maire de Mont-Saint-Vincent (71)
- **David LAGLEYZE**, Maire d'Etriché (49)
Conseiller à la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe
- **Odette MADER**, Ancien maire de Saint Maurice de Beynos (01)
Ancienne présidente de la communauté de communes de Miribel et du Plateau St Maurice de Beynos
- **Claude RAYNAL**, Sénateur de la Haute-Garonne, Président de la Commission finances du Sénat, Ancien maire de Tournefeuille
- **Laurence TRASTOUR-ISNART**, Conseillère municipale de Cagnes-sur-Mer (06)
Ancienne députée des Alpes maritimes, Ancienne adjointe au maire de Cagnes-sur-Mer, Ancienne conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'azur.

Fonpel Distribution

Cette filiale de l'Association FONPEL a pour mission d'offrir aux élus locaux de nouveaux produits financiers et des services associés pour répondre au mieux à leurs besoins. Elle est présidée par Christian LEMAIRE, qui met au service de Fonpel ses 35 années d'expériences financières et 6 ans comme expert auprès de l'EIOPA, l'autorité européenne de supervision des assureurs et des fonds de pension.

Demandez une
**estimation de retraite,
gratuite et sans engagement**

